



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0

Le 4 décembre 2023

À la séance extraordinaire statutaire tenue dûment convoquée le 6 novembre 2023 pour y être tenue le lundi 4 décembre 2023 à 19h à la salle du conseil.

À cette séance du conseil et à laquelle étaient présents :

Présences : M. Hervé Provencher, Maire

Mme Nicole Caron, conseillère district 1
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Yves Gagnon, conseiller district 3
M. Marco Scrosati, conseiller district 4
M. Yvon Therrien, conseiller district 5

Absent : Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

CONFIRMATION DE LA CONVOCATION

Les membres du conseil confirment qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire selon les délais légaux ainsi que tous les documents relatifs à cette séance.

L'avis public a été affiché le 06 novembre dernier et publié dans le journal info municipal de novembre 2023.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE 4 DÉCEMBRE 2023

1. Ordre du jour
2. Lecture et présentation du budget 2024
3. Période de questions
4. Adoption du budget 2024
5. Adoption du plan triennal en immobilisation 2024-2025-2026
6. Levée de la séance

Les délibérations et la période de questions lors de la séance porteront exclusivement sur le budget.

2023-12-01 ORDRE DU JOUR SPÉCIAL

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit accepté tel que proposé.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

DÉLIBÉRATION SUR LE BUDGET 2024

La directrice générale présente les prévisions budgétaires pour l'année 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Aucune question.

2023-12-02 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

CONSIDÉRANT QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Claude prévoit des dépenses équivalentes aux recettes pour un montant de 2 416 000\$, le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024		
	2023	2024
Revenus		
Taxes		
Foncière et emprunt	1 385 975 \$	1 453 952 \$
Autres tarifs (Égout, vidange, incendie, vidange, hébergement)	259 380 \$	288 022 \$
Dette taxe secteur	27 900 \$	27 950 \$
Compensations tenant lieu de taxes école	7 000 \$	7 000 \$
Transferts gouvernement	497 620 \$	541 482 \$
Services rendus	64 700 \$	63 000 \$
Imposition de droits	43 425 \$	34 594 \$
Total des revenus	2 286 000 \$	2 416 000 \$
Charges - dépenses		
Administration générale	380 000 \$	387 000 \$
Sécurité publique	373 000 \$	400 000 \$
Transport	744 500 \$	764 500 \$
Hygiène du milieu	265 000 \$	305 000 \$
Aménagement, urbanisme	143 000 \$	144 500 \$
Loisirs et culture	183 000 \$	194 700 \$
Frais de financement	27 850 \$	34 850 \$
Total des charges	2 116 350 \$	2 230 550 \$

Excédent (déficit) de l'exercice	169 650 \$	185 450 \$
Financement		
Financement à long terme		
Remboursement de la dette à long terme	(160 650) \$	(150 500) \$
Affectations - projets		
Activités d'investissement	(186 500) \$	(278 500) \$
Surplus libre (internet et immos)	80 000 \$	174 000 \$
Surplus affecté développement	83 500 \$	83 500 \$
Fonds réservé chemins (carrières)	14 000 \$	14 000 \$
Excédent de fonctionnements de l'exercice		
À des fins budget équilibré	0,00\$	0,00\$

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que le budget de l'année financière 2024 soit accepté et adopté tel que présenté ci-haut.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

2023-12-03 ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ANNÉES 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations est déposé à la table du conseil;

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu d'adopter le programme des dépenses en immobilisation pour les années **2024-2025-2026** tel que soumis.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

PUBLICATION/DIFFUSION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

Les prévisions budgétaires 2024 seront publiées dans le journal info municipal de janvier.

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donnée par le conseiller Marco Scrosati.

HEURES : 19 heures et 13 minutes.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Hervé Provencher
Maire

France Lavertu
Directrice générale
et greffière-trésorière